

UNE ENTREPRISE NIVERNAISE DANS L'OCRE DE L'AUXERROIS (1861-1866)

Jean-Charles Guillaume

Dans l'activité ocrière, on sait que les Auxerrois surent non seulement rester maîtres de leur production, mais, avec la Société des Ogres de France, réussirent même à prendre le contrôle de la plupart de leurs concurrents du Vaucluse ⁽¹⁾. Les seuls qui aient sérieusement contesté leur monopole furent des négociants parisiens. Mais, à l'instar des frères Parquin, ils étaient tous plus ou moins apparentés à la région. Or, entre 1861 et 1866, une entreprise nivernaise de Neuvy-sur-Loire échappa à cette main mise en extrayant, transformant et vendant sous ses propres marques des ocres de Bourgogne (ces marques de fabrique étant inscrites sur les fonds des fûts peints en jaune). Certes elle ne réussit au mieux à commercialiser que 3 à 4% de l'ocre bourguignonne (dont la production est estimée en 1865 à 9 400 tonnes). Il peut sembler intéressant néanmoins de comprendre les motivations de ses dirigeants, l'organisation de leurs activités et les causes de l'échec final.

LES MOTIVATIONS DES DIRIGEANTS

En janvier 1859, pour les trois négociants nivernais qui s'associent pour exploiter en commun une usine à Neuvy ⁽²⁾, l'activité ocrière (15 ouvriers) n'occupe qu'une place très secondaire par rapport à celle des produits chimiques dérivés de la distillation du bois en vase clos (vinaigre de bois, alcool de bois...) (120 à 130 ouvriers) ⁽³⁾. D'autre part, l'ocre qu'ils font venir de la Puisaye auxerroise (300 à 400 tonnes par an) ne représente que le quart de l'ocre utilisée, les trois-quarts restant (1 000 tonnes par an) venant de la Puisaye Nivernaise (Arquian, Saint-Vérain-des-Bois, Bitry, Argenoux) ⁽⁴⁾.

L'objectif est donc d'associer deux matières aux caractéristiques très différentes. A Diges, l'ocre a une apparence granulée et est peu compacte, car elle renferme " *toujours une forte proportion de silice*,

⁽¹⁾ Guillaume (Jean-Charles), *Une industrie rurale : le travail de l'ocre dans l'Auxerrois, 1763-1966*, Auxerre, S.S.Y., 1991.

⁽²⁾ Société " A. Lutton, Lolliot et Cie " entre Amédée Lutton, négociant, propriétaire et maire de Neuvy-sur-Loire, demeurant plus tard à Paris, Alexandre Lolliot, négociant banquier, demeurant à Nevers, et Eugène Girard, négociant à Neuvy. Ce dernier apporte les 2/3 du capital et ses deux autres associés 1/3 [Acte sous seing privé daté du 31 janvier 1859, enregistré à Nevers le 9 février 1859]

⁽³⁾ Fougerat (Yves), *Neuvy-sur-Loire (Nièvre), Le commerce et l'industrie aux XIXe et XXe siècles*, D'hier à aujourd'hui, Editions Le Vieux logis, 1994.

⁽⁴⁾ *Les usines de Neuvy-sur-Loire (Nièvre), fabriques de produits chimiques et d'ocres de Bourgogne et de Neuvy exploitées par Madame Ve E. Girard, seule propriétaire*, Exposition Universelle de Paris, avril 1867, Couverture du fascicule documentaire établi pour l'Exposition Universelle de 1867.

quelquefois jusqu'à 25 ou 30% ". En revanche, dans la Nièvre, elle est " onctueuse " (5) et ne contient que 3 à 4% de silice. L'entreprise propose ainsi à la fois un rouge (R.F.L.) de Neuvy, dont elle a le monopole depuis la disparition de l'ocserie Vivien (6), et deux variétés d'ocres de Bourgogne : un jaune (J.S.) et un rouge (R.P.S.). Le R.F.L. (rouge fin lavé) est d'un rouge pâle et d'une grande finesse, alors que le R.P.S. (rouge de Prusse supérieur) est d'un rouge sombre mais moins impalpable. Quant au J.S. (jaune supérieur), il est " d'une teinte excessivement foncée et d'un bel aspect jaune d'or ". L'implantation en Bourgogne répond à une logique commerciale. Les ocres de Neuvy ont beau être " parfaitement connues et estimées à l'étranger, aux Etats-Unis notamment, où [elles] s'emploient seules de préférence à toutes autres ", elles n'ont pas la réputation des ocres de l'Auxerrois et souffrent d'un déficit d'image. En 1867, on cherche à attirer l'attention des professionnels sur " des ocres de Bourgogne semblables à celles exploitées dans les usines d'Auxerre " en espérant associer leur prestige à celui des ocres nivernaises (7).

Une fois embarrillés dans des fûts de chêne (et non en bois blanc), très forts, cerclés comme des tonneaux à vin (et recyclables), les produits finis ne sont pas destinés au marché parisien, pourtant si vaste et si dynamique : malgré le canal de Briare, ils ne peuvent bénéficier, contrairement à l'Auxerrois, des avantages de la navigation descendante offerts par l'Yonne et la Seine. Ils sont donc presque exclusivement exportés. A raison de 200 à 300 fûts par bateau, ils sont chargés au port de Neuvy, descendent la Loire jusqu'à Nantes (8), puis sont réembarqués sur des navires à destination de la Hollande, de l'Angleterre et des Etats-Unis (9). Ils prennent ainsi le relais de ceux de Saint-Georges-sur-la-Prée (près de Vierzon) qui, pendant des siècles, ont gagné par le Cher puis la Loire Nantes, et de là La Rochelle, Bordeaux, Marseille, Rotterdam, Amsterdam et Hambourg (10), mais dont l'exploitation intensive après la Révolution a rapidement épuisé la mine (11). Ils entrent directement en concurrence avec ceux de l'Auxerrois qui descendent l'Yonne, puis la Seine jusqu'à Rouen, puis gagnent les grands

(5) A partir de l'ocre de Bitry, Guettard essaie même de définir une ocre type : " douce au toucher, [elle] s'attache à la langue, se durcit au feu, y devient un mauvais verre si le feu est très violent, donne des parties ferrugineuses, [...] et enfin ne se dissout pas aux acides minéraux, mais à l'eau commune " [" Mémoire sur l'ocre ", *Mémoires de l'académie royale*, 1762].

(6) Située au bord de la Vrille, entre le moulin des Eves et le gué de Chariot, cette petite usine d'ocres fabriqua jusqu'à 500 tonnes d'ocres par an, mais ne fonctionna que quelques années (vers 1860) [Fougerat (Yves), *opus cité*, p.113].

(7) *Les usines de Neuvy-sur-Loire, opus cité*, 1867.

(8) Un siècle auparavant, les exportations partaient de Couëron, là où s'arrêtaient les chevaux de haute mer [Beaurepaire de Louvigny (B.), " Une exploitation minière au XVIIIe siècle ", *Documents pour l'histoire des techniques, cahier n°6*, Ecole Pratique des Hautes Etudes et Conservatoire Nationale des Arts et Métiers, 1987].

(9) Fougerat (Yves), *opus cité*, p.113.

(10) Des nombreux marchés notariés du XVIIe siècle montrent que l'ocre de Saint-Georges était embarquée sur le Cher par grandes quantités (de 100 à 200 poinçons par marché) en direction de Nantes, de Tours ou d'Orléans. A la fin du XVIIe siècle, une compagnie hollandaise s'en réserva le quasi-monopole commercial pendant un siècle pour la traiter par calcination et la redistribuer en Europe sous la forme du rouge de Prusse ou d'Angleterre [Ribault (Jean-Yves), " Les carrières d'ocre de Saint-Georges-sur-la-Prée (Cher), Etat des connaissances documentaires ", *Pigments et colorants*, Editions du C.N.R.S., 1990, p.209].

(11) En 1852, trois exploitations employaient encore 30 ouvriers de plus de 15 ans. Dans sa monographie écrite en 1897, l'instituteur affirme que le dernier ocrier, un certain Louis Rolland, a cessé son exploitation en 1863 ou en 1864 [Débéda (Claude), *L'ocre de Saint-Georges-sur-la-Prée*, Mémoire dactylographié, Saint-Georges, mai 1988].

marchés étrangers (Angleterre, Hollande, puis Scandinavie, Russie et Etats-Unis). C'est dans cet esprit que les dirigeants participent à l'Exposition de Londres de 1862 et, pour la première fois, à une Exposition Universelle, celle de Paris en 1867.

L'ORGANISATION DES ACTIVITES

L'extraction

En juin 1861, la société acquiert des droits d'extraction d'ocre sur 70 ares 69 centiares répartis en quatre parcelles et situés à Diges aux lieux-dits *Le Pré de la Cour* et *Les Mourons* ⁽¹²⁾. Commencée sur une parcelle des Mourons ⁽¹³⁾, confiée sans doute à un *entrepreneur* payé à la tâche, l'extraction se fait à ciel ouvert, à l'aide de brouettes, chaîne en fer, poulie et plateaux ⁽¹⁴⁾. C'est qu'ici il n'y a pas " *de bancs réguliers et sans mélanges* ". Les conditions d'extraction sont beaucoup plus aisées que celles de la Nièvre. Là-bas, si l'épaisseur totale des veines est comparable (80 à 90 centimètres), il faut creuser des puits de 25 à 30 mètres de profondeur et des galeries. La méthode n'a guère changé depuis un siècle ⁽¹⁵⁾ et ressemble à celle longtemps mise en oeuvre à Saint-Georges-sur-la-Prée ⁽¹⁶⁾. Les fragments sont " *arrachés avec des pioches, des blocs mêmes formant les parois des galeries, et leur solidité est si grande qu'il est facile de creuser dans le banc d'ocres [...] des chambres spacieuses circulaires sans piliers ni étais* " ⁽¹⁷⁾.

⁽¹²⁾ Vente (Me Milliaux, 18 et 28 juin 1861).

⁽¹³⁾ En 1866, cette pièce de terre de 34 ares 80 centiares est la seule à avoir été fouillée en partie et une loge construite [Vente (Me Tortera), acte transcrit à la Conservation des hypothèques d'Auxerre le 17 novembre 1866 (4QT volume 736 n°47)].

⁽¹⁴⁾ Parmi le mobilier, on note 1 chaîne en fer (9,25F), 1 poulie (1,50F), 6 brouettes (24,25F), 7 plateaux (sur lesquels roulent les brouettes) (33F), 1 loge établie sur une pièce de terre aux Mourons (125F) [Vente du mobilier du moulin Lallier (Me Barrey, 22 avril 1866)].

⁽¹⁵⁾ Déjà en 1762, à Bitry, les ouvriers creusaient " *deux ou trois chambres immédiatement en dessous de l'ocre [...], continuent de travailler tant qu'un danger ne les oblige point de cesser de miner ainsi sous terre, [...] percent les différents bancs de glaises et celui de l'ocre, en les fendant avec des coins de bois coniques, longs de plus d'un pied et pointus* " et en les faisant " *entrer à force à coups de maillet de bois, enlèvent par ce moyen des quartiers entiers de ces terres* ", puis montent le produit obtenu au moyen d'un treuil [Guettard, " Mémoire sur l'ocre ", *opus cité*, 1762, p.54].

⁽¹⁶⁾ Pour tirer l'ocre, " *les ouvriers enfoncent à coups de malloches ou marteaux de bois, entre la terre et l'ocre, des coins de bois, le plus dur que l'on peut trouver [...]. Par le moyen de ces coups de marteaux les ouvriers font tomber des morceaux de 5 à 6 pieds de long* " [Danie (Gilbert), " Idée générale de la ville de Bourges... ", Manuscrit de 1770 (Archives du Cher, 2 F 505), reproduit dans *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, n°94, septembre 1988, p.25-26].

⁽¹⁷⁾ *Les usines de Newy-sur-Loire (Nièvre)*, *opus cité*, 1867. A Saint-Georges-sur-la-Prée, les ouvriers " *ont soin d'étayer à mesure qu'ils avancent dans l'allée ou galerie, crainte d'accident* " [Danie (Gilbert), Manuscrit de 1770, *opus cité*].

La transformation

En juin 1862, la société confirme son implantation à Diges en achetant une propriété appelée le moulin Lallier, un peu en aval du moulin Ragon ⁽¹⁸⁾. Elle transforme une écurie en chambre ⁽¹⁹⁾ et construit un four, un hangar, un séchoir et deux gâchoirs ⁽²⁰⁾. Acheminée de la mine par une charrette à cheval ⁽²¹⁾, la matière brute est mise en pains. Une partie est transformée en ocre rouge par calcination dans le four. Aucune autre transformation n'est opérée sur place ⁽²²⁾ : l'activité de bureau se limite à l'écriture de quelques lettres et probablement à la tenue d'un registre consignait les entrées et sorties de marchandises ⁽²³⁾. Jaunes ou rouges, les pains sont mis dans des fûts ⁽²⁴⁾, puis transportés à Neuvy, situé à quelque 60 kilomètres, où ils rejoignent ceux venant de la Puisaye nivernaise, beaucoup plus proche (une quinzaine de kilomètres) : les tombereaux passent sans doute par Toucy, Saint-Fargeau et Bonny-sur-Loire.

Dans l'usine de Neuvy, située dans la propriété de 30 hectares qui entoure le château, les ocres sont pulvérisées sous des 3 paires de meules verticales, passées dans des tamis et 6 blutoirs garnis d'étamines de soie, puis mises en tonneaux. Tous les appareils sont mus par une roue hydraulique entraînée par les eaux de la Vrille ⁽²⁵⁾. Les installations sont complétées par une scierie, une forge, une chaudronnerie et une tonnellerie, et sans doute par une cuve de lavage pour fabriquer le *R.F.L.* On est loin de la situation de 1762 quand à Bitry les ouvriers se contentaient de battre " *l'ocre avec un gros bâton* " et de former " *avec leurs mains de petits pains de quelques livres pesant* " ⁽²⁶⁾.

L'ÉCHEC FINAL

L'investissement de la société A. Lutton, Lolliot et Cie en Puisaye auxerroise n'a pas été négligeable : 7 063F pour les droits d'extraction, 10 000F pour le moulin Lallier, 911F pour le mobilier. Mais cette société est dissoute en septembre 1863 ⁽²⁷⁾. L'un des associés, Eugène Girard, achète la part de ses

⁽¹⁸⁾ Cette propriété comprend un moulin, une maison et deux hectares et demi de terrain [Vente (Me Milliaux, 3 juin 1862)]. Bien que les bâtiments aient disparu, le cours d'eau s'appelle toujours le ru du Moulin Lallier.

⁽¹⁹⁾ En 1862, la maison ne comptait qu'une seule chambre et deux écuries [Vente (Me Milliaux, 3 juin 1862)] ; en 1866, elle compte deux chambres et une seule écurie [Cahier des charges (Me Barrey, 8 avril 1866)].

⁽²⁰⁾ Ibid.

⁽²¹⁾ Parmi le mobilier, on note 1 charrette (60F), un coffre à avoine, des harnais [Vente (Me Barrey, 22 avril 1866)].

⁽²²⁾ En 1862, le moulin à eau est doté encore de tous ses agrès. En 1866, il est indiqué qu'il ne fonctionne plus depuis plusieurs années, mais est encore garni de presque tous ses agrès [Cahier des charges (Me Barrey, 8 avril 1866)].

⁽²³⁾ Parmi le mobilier, on note 1 casier, 1 presse à copier [Vente (Me Barrey, 22 avril 1866)].

⁽²⁴⁾ Parmi le mobilier, on note 2 880 toises de chapes (345,60F), 2 584 cercles (68,15F), 10 futailles vides (10F). Ibid.

⁽²⁵⁾ Fougerat (Yves), *opus cité*, p.113.

⁽²⁶⁾ Guettard, " Mémoire sur l'ocre ", *opus cité*, 1762, p.55.

⁽²⁷⁾ Acte sous seing privé daté du 30 Septembre 1863, enregistré à Cosne-sur-Loire le 7 octobre 1863.

anciens partenaires et devient seul propriétaire ⁽²⁸⁾. Sa mort prématurée le 13 novembre 1864 oblige ses héritiers ⁽²⁹⁾ à liquider tous les actifs situés dans l'Yonne.

La veuve poursuit les activités quelque temps, mais doit renoncer rapidement ⁽³⁰⁾. D'abord, la palette des variétés d'ocre de l'entreprise est très réduite : trois contre seize en Bourgogne. Une seule correspond à un produit lavé (*R.F.L.*), et il ne s'agit sans doute que d'un simple rouge commun en poudre (correspondant au *R.C.L.* bourguignon à 13,50F les 100 kilos). Or la variété la plus chère (le *R.N°1.L.S.* bourguignon) vaut trois fois plus (39,50F les 100 kilos) et dégage la plus grande marge bénéficiaire. D'autre part, si l'appel à l'énergie hydromécanique procède bien de la même démarche que celle des négociants auxerrois adoptée seize ans plus tôt, la modestie de la capacité annuelle de production réduit les économies d'échelle et les profits : il n'existe aucune commune mesure entre l'usine de Neuvy et celle du moulin Judas, à Auxerre (22 000 tonnes dès 1850, 33 450 tonnes en 1859 après la mise en service d'une machine à vapeur de 15 CV).

Quant aux acquéreurs des actifs bourguignons, Parquin-Legueux-Zagorowski, ils utilisent plus tard leurs droits d'extraction, mais démolissent le moulin Lallier peu après ⁽³¹⁾, preuve que leur objectif était avant tout d'éliminer un concurrent. Ils sont d'ailleurs en mesure d'imposer leurs conditions : la propriété Lallier est vendue pour 5 025 F ⁽³²⁾ et les droits d'extraction pour 2 025F ⁽³³⁾, c'est-à-dire à des prix bien inférieurs à ceux payés cinq ou six ans auparavant.

⁽²⁸⁾ Acte sous seing privé daté du 30 Octobre 1863, enregistré à Cosne-sur-Loire le 27 janvier 1864.

⁽²⁹⁾ Joseph François Anne Eugène Girard, marié sous le régime de la séparation de biens avec Marie Juliette Bourdel, laisse deux héritiers : Georges Joseph Girard et Marguerite Julie Ernestine Girard.

⁽³⁰⁾ Les travaux semblent s'être poursuivis de novembre 1864 à avril 1866 : parmi le mobilier, on note 4 tonnes remplies de ciment (12,60F) et 3 770 briques doubles (105,56F) [Vente (Me Barrey, 22 avril 1866)].

⁽³¹⁾ D'après les matrices cadastrales de la commune de Diges (A.D.Y., 3P3), la démolition est transcrite en 1871. Elle a sans doute eu lieu deux ans auparavant.

⁽³²⁾ Vente (Me Tortera), acte transcrit à la Conservation des hypothèques d'Auxerre le 17 novembre 1866 (4QT volume 736 n°47).

⁽³³⁾ Adjudication (Me Barrey, 8 juin 1866).